IBONNEMENT.

on s'abonno s A SAUMUR, je bureau du Journal a envoyant un mandat POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.

RÉSERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication dus insertions reques et même payées, saif restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction del senorces

Les articles communiques doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés no

tont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Lebennement continue jusqu'à réception d'un avis conolis. - L'abonnement doit étre payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 AOUT

FERRY SIFFLE

ta Tonkinois Ferry, qui ne croit pas à la ofte de Dieu, doit commencer à croire à price des hommes.

Your avons raconté l'accueil peu équivoque lui a fait la population lyonnaise. a journaux de Lyon confirment absolusel les détails donnés à cet effet.

le les complètent même sur certains mais intéressants. Ainsi le Nouvelliste de andonne par un chiffre la preuve de l'implatifé dont jouit l'opportunisme dans monde ville de France où il se croyait si melsi puissant.

Sules cinquante mille électeurs lyonnais, Hie Nouvelliste, les opportunistes n'ont pu rand'peine trouver que cinq cents ciens à peu près résolus à saluer de leurs mamations M. Ferry.

Cesont ces cinq cents, triés avec soin m le rolet, qui ont formé le sanhédrin lequel l'ex-président du conseil a jeté boone parole, sûr d'avance qu'elle ne semi pas perdue, puisqu'elle tombait en terre

1 Ce fameux banquet, qui restera dans annales politiques comme un symptôme le la décadence d'un parti, avait été orgalué avec la même circonspection que s'il se agid'one conspiration.

Cesten vain qu'on en cherchait les ornissleurs: pas de noms, pas d'adresse. dicun rejetait sur son voisin la respon-Maile de l'affaire. Ce n'était ni le comité alta, ni la préfecture, ni les membres de aunicipalité, ni tel ou tel groupe bien en

Can'était personne qu'un comité ocinsaisissable, qui sit un tri consciendes invités, à telle enseigne que la e conservatrice, malgré ses nombreumandes, n'a pu parvenir à faire comde aux organisateurs qu'il eût été... sensé de l'inviter à cette cérémonie politi-

Nous n'avons pas à redire comment M. Ferry, à son arrivée et à son départ de la salle du banquet où il a péroré, a été hué, sithe, conspué sur tous les tons.

Un incident néanmoins montre une fois de plus ce que vaut la bonne foi opportuniste. Les journaux amis du Tonkinois prétendent - naturellement - que l'accueil fait à leur patron a été organisé, payé et soldé par les infâmes réactionnaires, ces conservateurs, ces catholiques qui, on le sait, ne recolent devant aucune manœuvre.

Or, la police n'a opéré qu'une seule arrestation, celle d'un manifestant, qui désirait jeter dans le Rhône l'ex président du conseil. Quel était ce manifestant? Un radical intransigeant que la République française ellemême aura de la peine a faire passer pour un réactionnaire, car un conseiller municipal de l'extrême gauche l'a fait, une heure après, remettre en liberté.

Un détait comique: dans la journée de dimanche, un voyageur qui ressemble vaguement à M. Ferry et qui était descendu au même hôtel, a commis l'imprudence de faire dans les rues une petite promenade à pied. Il a été pris pour le Tonkinois. Immédiatement un cercle menaçant s'est formé autour de lui, et, malgré ses protestations, on allait loi faire un mauvais parti lorsqu'il a été, à grand'peine, délivré par la police.

It était déjà désagréable pour un honnête homme d'avoir une ressemblance physique avec le sire de Foucharupt : cette disgrace, maintenant, va devenir dangereuse!

La réception faite à l'homme du Tonkin dans la seconde ville de France d'est pas seulement le symptôme de la fin de l'opportunisme; c'est aussi, en ce qui concerne le personnage lvi-même, un acompte donné à la conscience publique.

Mais ce n'est qu'un acompte. Un châtiment plus sérieux est réservé au coupable. (France nouvelle.)

Chronique générale.

Le discours de M. Jules Ferry défraie la polémique de tous les journaux; chacun, suivant son opinion, l'approuve ou le critique; mais, en somme, on doit y reconnaître les mêmes défauts et les mêmes qualités qui ont toujours signalé l'ex-président du conseil; il parle toujours mieux qu'il n'agit et il couvre toujours de belles phrases, de grands mots, ses plus mauvaises actions, ses plus déplorables campagnes.

Prenons, par exemple, le passage sui-

« Vous savez bien qu'on ne feit pas accepter à une société des réformes qui dépassent le niveau moyen des opinions et des tempéraments. Vous n'oubliez pas que les réformes ont besoin d'une élaboration première, d'une adhésion générale et préalable qui ne s'obtient que par la propagande. Si cette propagande n'a pas été faite, si cette adhésion est douteuse, les réformes sont prématurées et elles échouent. »

M. Jules Ferry a tracé là le programme de tout vrai progressiste, mais il est malheureux que sa conduite, pendant qu'il était au pouvoir, ait été justement le contrepied de ces sages préceptes.

Pourquoi a t-il egi constamment sans se préoccuper de cette adhésion générale à laquelle il déclare attacher tant de prix, et pourquoi a-t-il, au contraire, toujours manœuvré de manière à plaire à une coterie de personnages politiques qui ont la préten-tion de représenter la France et qui ne représentent, en réalité, qu'une influe mino-

Voici quelques appréciations républicaines sur le discours prononcé par M. Jules Ferry au banquet de Lyon:

Le Journal des Débats raille la distinction subtile établie par M. Ferry entre les « radicaux » et les intransigeants. Et il ajoute : « Nous ne comprenons pas comment l'on peut parler de la nécessité d'une majorité de gouvernement stable, homogène, compacte, tout en engageant les électeurs à envoyer au Palais-Bourbon, pêle-mêle, des partisans et des adversaires de l'existence du Sénat et du budget des cultes, des hommes qui ne s'enlendent presque sur aucune des grandes questions de la politique.

Le National s'exprime en ces termes: « Toute cette logomachie, si habile qu'elle puisse être, ne vaut pas un fétu. Distinguer entre le radicalisme et l'intransigeance est un artifice de rhéteur sans scrupules. »

La Justice: « N'avoir ni idées ni principes; dire blanc aujourd'hui, noir demain, au gré des circonstances, c'est là une politique qui n'a même pas pour elle le mérite de la nouveauté. »

La Ligue se demande ce qu'il y a au demeurant dans la longue et indigeste harangue de M. Jules Ferry; et elle répond: « simplement le contraire de ce que l'orateur avait dit au Havre ou dans ses mille et un discours.

de M. Janine, Madada UNE PURE FOLIE!

Dans les revendications politiques des 75 comités radicaux-socialistes de la Seine figure la convocation d'une Assemblée constituante.

Voici comment « un radical de gouvernement », M. Ranc, apprécie cette politique à laquelle M. Songeon, le successeur de Victor Hugo au Sénat, a donné son adhé-

« C'est cela qui serait une belle opération et une jolie politique l A peine serionsnous sortis de la période électorale, à peine les Chambres seraient-elles réunies depuis six semaines ou deux mois, qu'il faudrait nous lancer dans une agitation politiqué dont personne ne pourrait prévoir ni la gravité ni la durée. Toutes les institutions xistantes seraient remise en question et la République serait remise aux voix; que deviendraient, pendant cette gestation constitutionnelle, les pouvoirs publics, les Cham-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

la FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

DEUXIÈME PARTIE

XIII. - DRAME

(Suite)

(Suite)

(Suite)

(Suite)

(Suite) de la les précautions possibles, et ils se rapidement vers la ferme des Gundheim. noment où Clémence se dispossit à les une main se posa sur son épaule et une a nurmura à son oreille :

ons n'irez pas avec eux, n'est-ce pas, ma-

Sauraitre se retourna pour lancer un regard a sepris à l'homme qui l'arrêtait.

lous rous êtes bien longtemps tenu à l'écart, telleur; il ent mieux valu y rester complètetell, ce me semble.

Yous savez que je bais cet homme; je ne m'approcher tent qu'il était auprès de

huige voire vue seule a suffi pour provoquer sa

terreur et l'acte désespéré qui a failli mettre fin à sa vie.

- Vous m'aviez donc vu, madame?

- Oui, je cherchais et je suivais Mile Oliwiller, et quelques pas à peine me séparaient d'elle lersque je veus ai aperçu, et j'ai entendu ce cri terrible :

* - C'est lui! Ah! c'est lui!

» Et, puisque vous vous permettez de m'interroger, il me semble que je puis bien prendre ce droit à mon tour. Pourquoi Mus Oilwiller vous a-t-elle ainsi reconnu, et pourquei s'est-elle jetée dans l'étang en vous voyant?

M. Sauvaitre était évidemment embarrassé.

Son assurance et sa jactance ordinaires avaient fait place à une pâleur et à un tremblement intérieur, qui ne pouvaient échapper à l'examen anxieux de sa femme.

- Vous ne me répendez pas, dit-elle, et cependant vous m'avez donné le droit de demander et de savoir.

Lucien comprit qu'il lui devait une réponse, sutelle évasive ou imparfaite; mais elle pouvait lui donner le temps de préparer le mensonge qui lui était nécessaire.

- Je ne connaissais pas cette jeune fille, dit il en cherchant à prendre le bres de sa femme pour l'entreiner. Il y a trop grand nombre d'années que je n'habite plus ce pays pour avoir conservé le souvenir de ses habitants, et ce n'est que par des récits plus ou moins réels, que j'ai su, autrefois, le malheur qui avait frappé la famille des Oliwiller.

- Mais pourquoi la cherchiez-vous et vous trouviez-vous en ce moment auprès d'elle?

- C'était vous que je cherchais, madame. Arrivé chez moi quelques instants après votre départ, j'ai craint que vous n'ayez manqué à la promesse que vous m'aviez faite, et je me suis dirigé de ce côté, presque certain que je vous y rencontrerais. Suis-je done si coupable d'avoir deviné que c'était vous qui étiez une parjure?

- Je ne m'errêterai pas à me disculper d'une faute que je n'el pas commise, reprit la jeune femme; je ne vous avais pas promis de ne pas revoir Marthe, doct la triste maladie et la position malheureuse ne cesseront jamais de m'intèresser.

- Et vous la surveilliez de loin, en compagnie de son frère? reprit M. Sauvaitre, dont la bouche se plissa en un rictus de colère haineuse.

- Je pourrais refuser de répondre à cette accusation, monsieur; mais je veux bien vous dire que j'ignorais absolument la présence de M. Oll-Willer auprès de sa sœur.

- Prouvez-moi la vérité de ce que vous me dites en me suivant, poursuivit M. Sauvaitre.

Clémence lui jeta un regard controuce,

- Je ne suis que trop longiemps restée à vous écouler, reprit-elle, et je dois, au contraire, hater

le pas pour rejoindre la pauvre enfant qui aura besoin de mes secours.

- Vous me suivrez! s'écria le misérable en salsissant le bras de Clémence.

Mais, par un bend aussi vif qu'imprévu, la jeune femme, dont la force et l'agilité étaient doublées par l'excitation nerveuse qui l'agitait depuis la commencement de cette scène, se jeta vivement sur le côté; et avant que M. Sauvaitre eut pu la ressaisir, elle avait pris en courant la route que parcouraient Henri et Marthe, qui ne pouvaient avancer aussi rapidement qu'elle le faisait elle-

M. Sauvaitre, la figure grimacante et l'air furieux. n'esant la suivre de peur d'être aperçu par Heeri eu par Hermann, était resté seul, non loin de l'étang, et regardant foir Clémence, dont il sentait encore le mépris peser sur lui comme le plus horrible des cauchemars.

XIV. - LES CONSÉQUENCES DU DRAME

... Au moment où Mme Sauvaitre pénétra dans la ferme des Gundheim, Marthe venait d'être déposée sur le lit même de la fermière.

Les yeux de la pauvre fille étaient encore fermés, et une paleur de marbre couvrait ses traits à demi defigures.

- Voul-z-vous la déshabiller complètement? demanda Henri en se tournant vers Clémence, bres antérieurement élues, le gouvernement, la présidence de la République? Et, pendant cette longue période où tout serait en l'air, comment iraient nos affaires, et le commerce et l'industrie, et la politique extérieure? Demander à l'heure présente une Assemblée constituante, c'est vouloir faire table rase de tout ce qui existe, c'est créer de toutes pièces pour la France un état révolutionnaire, moins la révolution. C'est de la pure folie. »

P. BERT AU COUVENT.

L'Intransigeant signale dans la conduite de M. P. Bert une contradiction que l'on retrouve dans la conduite de bien des ennemis de l'Église. Ils ont un langage anti-religieux dans leurs proclamations aux électeurs, mais quand il s'agit de leur propre famille, ils savent où s'adresser pour faire donner à leurs enfants la meilleure éducation.

« Îl faut soustraire, écrivait M. Paul Bert dans sa profession de foi de 4875, l'éducation nationale au joug des sectes religieuses.»

« Soit l'ajoute l'Intransigeant. Mois quand on est sincèrement imbu de ces principes, on ne feit pas élever ses filles au couvent des Ursulines d'Auxerre. »

L'argument est sans réplique.

REOCCUPATION DE KELUNG PAR LES CHINOIS.

outs cente lingoudants, or handle que

On lit dans le Temps :

« On écrit que Kelung a été évacué le 22 juin ; ce même jour, six navires de guerre français ont passé en vue de Tamsui, faisant route au sud.

Les Chinois ont réoccupé la ville dès le départ du dernier bâtiment de notre escadre de Chine, mais le premier acte de leurs soldats a été de mettre au pillage les établissements des résidents européens et de démolir de fond en comble les baraquements que le corps d'occupation avait construits sur un terrain avoisinant l'entrepôt de MM. Jarline, Matheson et C°.

» D'après les nouvelles qui nous parviennent, les négociants anglais établis avant la guerre à Kelung devaient être indemnisés par notre gouvernement des pertes subies pendant le bombardement de la susdite ville et recevoir le loyer des immeubles occupés par les troupes françaises. Devant les faits qui viennent de se passer, ils vont réclamer aux Chinois des indemnités pour la destruction de leurs propriétés. »

LE CHOLÉRA.

Le bulletin sanitaire de Marseille pour la journée de mardi porte 84 décès, dont 39 cholériques.

Parmi les décès ordinaires se trouvent ceux de quatre militaires provenant du camp du Pas-des-Lanciers, des 62° et 123° de ligne, des suites de la fièvre typhoïde.

Le maire a décidé l'installation de dix postes de secours dans la ville et de quatre

dans la banlieue. A cet effet, le maire a fait appel au concours des médecins et pharmaciens.

Le service de jour ne sera pas rétribué aux médecins, mais le service de nuit aura toujours deux médecins par poste avec une indemnité de 40 fr. chacun.

A proximité de chaque poste de secours une pharmacie devra être ouverte toute la nuit; une indemnité de 30 fr. sera comptée au titulaire.

L'hôpital du Pharo est ouvert; il a reçu hier 14 malades, et, sur les 12 de la veille, 7 sont décédés. Il restait donc hier soir 19 malades en traitement.

Le quartier de la mairie a été fortement atteint.

Le premier poste de secours installé au poste de sapeurs-pompiers a commencé à fonctionner dans la soirée.

A Toulon on signale deux décès cholériques: celui du nommé Blanc, musicien de la flotte, et celui d'un fourrier de la marine. L'autorité n'a pas fait connaître ces décès, qui ont été enregistrés comme cas sporadiques.

Plusieurs cas non suivis de mort ont, en outre, été constatés dans les faubourgs.

Quoique la situation paraisse devenir grave, l'autorité municipale n'a encore pris aucune mesure préventive sérieuse.

La ville de Grenade a perdu 2,400 habitants, c'est-à-dire qu'environ 40 pour cent des personnes atteintes par l'épidémie ont succombé.

LE CHOLERA AU TONKIN.

Le ministre de la guerre a reçu du général de Courcy une dépêche datée de Haï-Phong, 12 août, sept heures du matin.

Le général fait connaître qu'il est arrivé à Haï-Phong pour y établir son quartier générol pendant l'épidémie cholérique. A la date du 40 août, le nombre des malades était de 64; le 44 août, 49 cas nouveaux ont été signalés, lous en dehors de l'hôpital.

Décès ce jour-là, 47; restent 66 malades atteints plus ou moins grièvement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 août.
L'indifférence du marché s'accentue chaque jour.
Ce n'ast pas un phénomène local: Londres souffre autant que Paris de l'absence totale des affaires.

Les rentes françaises, assez faibles au début, se relèvent mollement ensuite, mais sans regagner les cours de la veille: le 3 0/0 est à 80.75, l'amortis-sable à 82.45, le 4 1/2 0/0 à 108.80.

Le Crédit Foncier est ferme à 1.315. Il y a toujours quelques bons achats sur le marché du comptant De même les obligations sont l'objet de demandes très-suivies. Les obligations communales libérées de 85 fr. sont particulièrement bonnes à prendre en ce moment. Il y a 50 fr. à verser du 15 au 30 août, le versement suivant aura lieu dans sis mois. Actuellement il suffit donc de disposer de 135 fr. pour avoir un titre qui rapportera 3 0/0 et participera au tirage du 5 octobre.

La Société Générale est bien tenue. Son dernier bilan fait ressortir l'augmentation des comptes de chèques et l'accroissement des bénéfices.

La logique veut que deux titres absolument semblables soient cotés au même prix: à ce compte, l'obligation nouvelle de l'Ouest-Algérien ne peut

manquer d'arriver à 357 fr., cours de l'obligation ancienne. Il y a donc un joli bénéfice à réaliser en achetant au cours actuel.

Il en est de même pour l'obligation nouvelle des chemins de fer autrichiens qui est exempte de tous impôts.

Le preuve la plus éclatante de la triste situation du Crédit Lyonuais, c'est l'émission du Nord de l'Espegne.

Depuis un mois, nous avons eu quatre émissions faites par diverses Sociétés, elles ont été couvertes 57 fois, 18 fois et 11 fois. La quatrième, celle faite par le Crédit Lyonnais, le Nord de l'Espagne, à peine close, ses tures perdent déjà 5 et 6 fr., tandis que les autres font prime de 27 fr. Voilà où est arrivé le patronnage du Crédit Lyonnais protecteur de la Foncière Lyonnaise.

Nos chemins sout calmes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LES PROCHAINES MANŒUVRES

Cantonnement de Troupes à Saumur

Pendant les mauœuvres qui vont evoir lieu dans nos environs, le ville de Saumur aura à cantonner:

4° LES LUNDI 7 ET MARDI 8 SEPTEMBRE

L'état-major de la 18° division, comprenant: 8 officiers, 20 hommes, 20 chevaux; — l'intendance, même division: 6 officiers, 34 hommes, 6 chevaux; — l'ambulance, même division: 4 officiers, 25 hommes, 37 chevaux; — la prévôté, même division: 4 officier, 13 hommes, 9 chevaux.

2º LE MARDI 8 SEPTEMBRE

L'état-major de la 35° brigade, comprenant 2 officiers, 7 hommes, 7 chevaux;

Le 32° régiment d'infanterie: 60 officiers, 4,700 hommes, 50 chevaux; Le 66° régiment d'infanterie: 60 officiers,

4,950 hommes, 50 chevaux. Le 48° bataillon de chasseurs: 20 officiers,

600 hommes, 20 chevaux; L'état-major de la 36° brigade (quartier

des Ponts): 2 officiers, 7 hommes, 7 chevaux;
Le 435° régiment de ligne (quartier des

Ponts : 67 officiers, 2,450 hommes, 50 che-

Cavalerie: le 2° chasseurs (la Croix-Verte): 35 officiers, 450 hommes, 470 chevaux;

L'artillerie de la division formant le parc sur le terrain des manœuvres (Saumur-ville): 25 officiers, 350 hommes, 300 chevaux.

Le 77° régiment de ligne: 61 officiers, 2,000 hommes, 50 chevaux, sera cantonné au Loreau, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Soit un total de 354 officiers, 9,306 hommes et 4,076 chevaux.

LES GRANDES MANOEUVRES.

A l'approche des grandes menœuvres, il ne sera pas inutile de rappeler les obligations imposées aux propriétaires et cultivateurs et leurs droits en cas de dommages causés aux propriétés.

ajouta-t-elle en souriant et en plaçant gaminement

Le jeune médecin frémit à cette question, et toutes ses craintes se réveillèrent.

un doigt sur sa bouche.

Pourtant il reprit avec un eir qu'il s'efforçait de rendre calme :

- Ne te préoccupes de rien en cet instant, ma

chérie; demain, quand tu seras mieux, on te dira tout ce que tu désires savoir. En ce moment les yeux de Marthe, toujours

inquiets, se tournèrent du côté où se tensient silencieusement la mère Gundheim et Clémence, et occupée à donner elle-même quelques soins à ses vêtements mouillés, elle aperçut les deux femmes.

- Que sont là ces deux étrangères et qui sontelles? demanda-t-elle à son frère.

Puis, tout à coup, reconnaissant la femme :

Ah! voilà la mère Gundheim! s'écria-t-elle;
 et le petit Harmann, fai'-il toujours des grimaces?
 Mais l'autre, l'autre, je ne la connais pas?

- Madame est une amie nouvelle, qui nous a aidés à te soigner lorsque tu étais malade, reprit Henri, et elle veut bien nous accompagner au château pour jouir avec nous de ton rétablissement.

(A suivre.)

Les propriétaires de vignes ou de terrains ensemencés ou non récoltés doivent les indiquer par des signes apparents.

Avant les manœuvres, les maires, aries par les préfets, font connaître par l'époque et la durée des manœuvres, and que le territoire qui peut être occu é ou la versé.

Dans le cours des manœuvres le corp d'armée n'est pas obligé de respecter du manière absolue les limites indiquées passes apparents placés sur le terrais susceptibles d'être endommagés per le passes des troupes; mais ces limites ne passes des troupes que dans le cas ou l'est et ranchies que dans le cas ou l'est et en l'ordre des chefs de détachement ou des arbitres de la manœuvre.

Les commissions de règlement des indes nités sont composées, pour chaque corp d'armée opérant isolément, d'un fonction naire de l'Intendance président, d'un officier du génie, d'un officier de gendarment et d'un membre civil désigné par le préfét.

La Commission, après avoir enlendu la dimaires et les réclamants, fixe le chiffreda indemnités à allouer.

Si les intéressés acceptent cette fixalles ils reçoivent immédiatement le montant de l'indemnité; au cas de contestation, un entrait du procès-verbal est remis au jugedi paix ou au tribunal chargé de statuer sur la réclamations.

Sous peine de déchéance, les habilant qui subtraient des dommages doivent déposer leurs réclamations à la mairie dans la trois jours qui suivent le passage ou ledpart des troupes.

Le ministre de la guerre avait décidé pu les réservistes de la classe 4878 apparleur à l'artillerie et à la cavalerie feraient en période en même temps que ceux de la classe 4876, c'est-à-dire du 25 août au 21 septen bre, de manière à être rentrés dans lan toyers pour les élections. Par suite, ils nis raient point assisté aux manœuvres.

Sur les observations présentées par pasieurs commandants de corps d'armét, a question a été remise à l'étude et il se pourait que les réservistes dont il s'agit ne la sent convoqués qu'après le 48 octobre.

École de Cavalerie de Saunu.

Le Journal officiel du 11 août publie programme du concours pour l'idmissir à l'emploi d'aide vétérinaire s'agisire l'École d'application de cavalerie, in 1885.

Les conditions à remplir son les mantes;

1º Être Français ou naturalisé;

2º Avoir obtenu le diplôme de vétérinaites dans une des trois écoles vétérinaites à France;

3° Justifier de sa moralité; 4° Réunir les qualités physiques requis

pour le service militaire;
5° N'avoir pas dépassé l'âge de trente su

dans l'année du concours ;

7° Avoir satisfait à un examen d'admission ;

8° Souscrire un engagement d'honse de servir comme vétérinaire militaire moins pendant six ans à partir de l'espition du stage (article 4° du décret du janvier 4860).

Les épreuves se composent de :

4. Une composition écrite sur un sujes
pathologie médicale ou chirurg cale,
physiologie ou d'hygiène;

2° Une épreuve orale sur une para quelconque de la médecine vétérineire 3° Un examen pratique sur un chara sain ou malade.

Ces épreuves ont lieu devant une comme sion désignée par le ministre de la gurte.

La position des vétérinaires est réglet les décrets des 30 avril 1875, 26 decembres des 30 avril 1875, 26 d

La position des vétérinaires est la les décrets des 30 avril 4875, 26 déceau 1876 et 8 juillet 4884.

Les vétérinaires militaires qui demande de les vétérinaires militaires qui demande de la conside par démission ara

Les vétérinaires militaires qui de la quitter le service par démission ara d'avoir accompli la durée de leur engagement d'honneur, sont tenus de rembou au Trésor la somme de 950 fr., au la première mise d'équipement allous la commencement qu'à l'issue du sage au commencement qu'à l'issue des emparts de la contra en outre, exclus des empares de la contra en outre en course de la contra en outre en course de la contra en outre en course de la contra en course en cou

Ils sont, en outre, exclus des employed des vétérinaire dans la réserve de l'estactive ou dans l'armée territoriale.

Les QUARANTE MILLIONS.

La Petite France, journal omnibus et don
la maison mère est à Tours, sous le paire

dont il n'avait peut-être pas remarqué le retard.

La jeune semme se hâta de rendre le service qui lui était demandé.

Des linges très-chauds étendus sur son corps glacé, une boisson touique et brûlante que le jeune médecin fit passer à travers les lèvres de la malade, suffirent pour rappeler en elle le sentiment de la vie et de la souffrance.

Au bout d'une demi-heure environ, elle ouvrit lentement les yeux et regarda devant elle, comme si elle ne voyait pas et que son cerveau sût encore la proie d'un rêve inachevé.

Puis elle se retourna et ses regards se fixèrent avec étonnement sur les objets qui l'entouraient et qu'elle ne reconnaissait pas.

- Je ne suis pas chez moi, dit-elle enfin avec une voix calme et douce qui l'avait abandonnée depuis longlemps.

— Où suis-je donc ici et qui m'y a conduite?

Henri, qui se trouvait en ce moment à quelques pas de sa sœur, fit signe à Clémence et à la mère Gundheim de s'éloigner un peu, et il s'avança seul auprès de la jeune fille.

- Est-ce que tu ne me reconnais pas, moi ton frère? lui demenda-t-il en lui prenant la main.

— Oh! si, Henri, je te reconnais, et je suis bien contente de te voir, répondit naïvement la jeune malade dent les joues se colorèrent d'une vive reugeur; il y a tant de jours que je ne t'avais vu,

toi et les autres, car j'ai dermi bien longtemps, n'est-ce pas? et il me semble que j'ai fait des songes terribles.

- Ton sommeil a été très-agité, en effet, ma chérie, reprit vivement Henri chez lequel venait de luire à l'instant un espoir encore incertain; mais j'étais auprès de toi, je ne t'ai pas quittée, et tu vas, je l'espère, te réveiller tout à fait dans un instant.

Marthe regardait et écoulait son frère, comme si elle demandait la vérité à des souvenirs qu'elle n'osait encore évoquer.

Cependant elle ajouta à voix presque basse :

— Pourquoi suis-je ici, au lieu d'être dans ma chambre, et pourquoi tante Victorine n'est-elle pas aussi auprès de moi pour veiller avec toi?

— Tante Victorine est allée au château pour préparer tout pour t'y recevoir, ma chère enfant; car, aussitôt que tu seras un peu remise du petit accident qui t'est arrivé et dont on te parlera plus tard, nous nous mettrons en route pour te reconduire dans ta demeure.

La jeune fille parut satisfaite de la réponse de son frère, lorsque, tout à coup, soulevant sa tête et le regardant avec plus de persistance:

— Et Jean? dit-elle, où donc est-il, que je ne le vois pas avec toi? — Est-ce que tu aurais quitté Paris sans lui? — Cependant, lui aussi, il a promis de venir pour mon mariage! — Car, tu sais?

de M. Wilson, réédite, pour la vingfois, la soite histoire des prétendues redications d'argent de la famille d'Oret des quarante millions qu'ils aual arrachés de la France écrasée par

pour la vinglième fois, il faut donc répéque cette imputation est un mensonge. princes d'Orléans n'ont réclamé ni centime du Trésor. On les a tout chemis en possession des biens chantilly, Amboise, Eu, etc., que impire n'avait pu vendre à son profit. On eur a même pas restitué les revenus, que ul avait reçus et dépensés pendant dixans. L'Etat a gardé, en outre, le prix whiers qui avaient été vendus; les princes mont rien eu ai rien réclamé.

Les princes d'Orléans n'ont pas été spocomplètement, voilà la vérité; mais a qu'ils ont pris ou reçu quoi que ce soit domaine de la France, c'est un menmeet une bétise, qui prouvent seulement qui en font usage ont une peur doyable du grand prestige royal et rien de inieur à dire contre les princes.

(Union de l'Ouest.)

La même feuille dénonce en ces termes le complet royaliste » :

Le comité royaliste, présidé par M. le ist de Bisaccia, a fait distribuer dans les timpagoes un grand nombre de brochures musant la République d'être cause de la rise agricole et de la mauvaise situation es affaires. Le parti orléaniste compte sur es brochures pour décider les habitants in campagnes à voter contre les républi-

Le comte de Paris, d'habitude si avare, litles frais de ces publications. »

Ce que la Petite France appelle un « complats, c'est l'exercice pur et simple de la librité électorale, garanti, pour le moment, à lous les citoyens.

Quant à la sotte insinuation contre M. le comte de Paris, it sied mal au gendre de M. brery de parler d'avarice. On ne soupçonmera ni le gendre ni le beau-père de se ruiner o propagande électorale; l'un s'abstient et laulre jouit de tant de privilèges que la politique ne lui est pas onéreuse, au con-

tale de Tir du 3° bataillon du 70° régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

PCONCOURS NATIONAL A VINCENNES.

MIL les Membres de la Société de Tir qui désireront profiter de la réduction du demi-larif accordé par la Compagnie du chemin de fer, sont invités à donner, sans telard, leur nom à M. le capitaine Doussain, qu'leur remettra une feuille de route et les pieces nécessaires.

Les pupilles du Bateillon scolaire, agés dett ans, sont admis au Concours.

les tireurs devront voyager par groupe quatre au moins.

Le jour et l'heure du départ seront fixés dans une réunion générale à laquelle tous les adhérents seront spécialement convo-

LES SOCIÉTÉS DE TIR.

Quinze sociélés de lir sont régulièrement constituées en Maine-et-Loire:

La Société de tir et de gymnastique d'Angers; le 70° territorial, à Saumur ; la Baugeoise, à Baugé; les sociétés de Segré, Cholet, Feneu. Mars, Candé, Bécon, Saint-Clément-de-la-Place, du Champ, la Fraternité de Soulaires, la Sentinelle de Sainte-Gemmes-sur-Loire, l'Avenir de Châteauneuf-sur-Sarthe, la Lionnaise du Lion-d'Angers.

La Société de tir et de gymnastique d'Angers, constituée depuis quelques mois seulement, compte aujourd'hui plus de sept cents membres.

Tramways Saumurois.

Mon cher Directeur,

Je ne puis m'empêcher de communiquer aux lecteurs de l'Echo la lettre suivante, où l'on apprécie de visu les bienfaits que répandent les tramways. Je n'y ajouteral pas un mot, sinon que c'est le texte même que vous avez sous les yeux.

« Asnieres (Seine).

» Je viens de lire avec plaisir, dans les journaux que vous avez eu la bonté de m'envoyer, vos articles, si vrais et si clairs, sur les tramways saumurois, et qu'on peut appliquer à tous les projets de tramways.

» Je ne comprends pas que vos compatriotes de Saumur comprennent si mal, « la bonne Parole » que vous leur apportez sous forme de tramways à vapeur.

» Oui, vous avez toujours raison d'affirmer que le commerce du pays se ressentira bientôt des bienfaits du chemin de fer, et que le petit commerce surtout en profitera.

» Les tramways, c'est la vie apportée dans des pays routiniers et plongés dans le marasme, c'est la richesse foncière et commerciale augmentée, souvent dans de grandes proportions, c'est la vie plus agréable et plus facile.

» Si vos compatriotes pouvaient se rendre compte, par eux-mêmes, du développement extraordinaire qu'a pris et que prend tous les jours un des quartiers d'Asnières que vous connaissez bien, depuis l'installation d'un tramway, ils en seraient bien étonnés, mais ils seraient bien plus surpris encore s'ils voyaient le progrès et l'agrandissemant considérable d'une petite commune, comme celle de Gennevilliers, qui, située aux portes de Paris, était, avant le passage du tramway, absolument morte au commerce, et la propriété de petite valeur. Mais quelle heureuse transformation depuis cette époque, qui ne date, cependant, que de quelques années seulement! Les grandes propriétés ont été divisées par de larges et belles rues, de nombreuses maisons ont été bâties, et la terre a pris une grande valeur et se vend facilement aujourd'hui, alors qu'on ne trouvait pas d'acheteurs avant le passage du

» Enfin s'ils comprensient bien l'esprit de progrès et d'honnéteté et leur véritable intérêt, qui vous guide dans cette campagne, et dont les résultats seront si heureux pour la prospérité et le développement du commerce de votre beau pays, ils seraient les premiers à vous bénir, et à vous aider, car je crois bien me rappeler qu'avant votre arrivée dans le pays ils ne croyaient guère à la réussite d'un si beau projet.

» Signe: Dellus. » Pour copie conforme, PAUL PROUTEAU.

Tours.

L'incendiaire Perruchot. - Voici de nouveaux détails, publiés par le Journal d'Indreet-Loire, à ajouter à ceux que nous avons donnés hier :

« On conduisit d'abord Perruchot dans l'église Saint-Symphorien où, laissé libre de ses mouvements, il a démontré de quelle manière il avait mis le feu, après avoir préalablement enlevé les bougies du maître-autel el placé une certaine quantité de chaises autour du grand orgue.

» Perruchot fut ensuite conduit chez les Dames de la Retraite et de là au domicile de M. Gagelin.

» Dans ces deux endroits, l'accusé a donné des détaits d'une audace et d'une ruse re-

» Pour pénéirer dans la chapelle des Dames de la Retraite, Perruchot, qui connaissait les habitudes de l'établissement, s'était servi d'un trousseau de c'ess qu'il avait ensuite jeté dans la Loire. Sur ses indications, les objets ont été retrouvés mardi entre les ponts de pierre et de Saint-Symphorien.

» Détail fourni par l'accusé : Au moment de l'incendie de la chapelle, il faisait, dit-il, la chaîne et se montrait un des plus empressés parmi les travailleurs.

» Chez M. Gagelin, sculpteur, l'accusé, ne pouvant réussir à mettre la main sur la caisse, avait résolu de se venger en mettant le feu au grenier; mais il fut heureusement dérangé dans sa triste besogne par les aboiements du chien de la maison.

» Tels sont les crimes commis par Perruchot et dont les moindres détails ont été fournis par lui avec la plus scrupuleuse exactitude.

» Perruchot est âgé de vingt ans et exerce le métier de serrurier.

» Il a été pendant trois ans détenu à la colonie de Mettray, où il remplissait les fonctions de moniteur de gymnastique, ce qui explique l'adresse et l'agilité qu'il a déployées dans l'accomplissement de ses cri-

» En dehors des faits reconnus par lui, on reproche à l'accusé plusieurs vols et tentatives de vols que l'instruction éclair-

» Perruchot a des complices; mais il refuse obstinément de les faire connaître. « Je » laisse, dit-il, à l'autorité le soin de les découvrir. »

» On se trouve donc en présence non d'un

vulgaire voleur ou incendiaire, mais d'un criminel consommé.

» Perruchot comparaîtra, dit-on, aux prochaines assises.

» La famille de l'accusé habite Saint-Symphorien, où elle jouit de l'estime géné-

Le lycée de filles. — Dans le budget annexe M, de l'exercice 4886, relatif aux établissements d'instruction secondaire, le lycée de filles de la ville de Tours est compris pour une somme de 50,000 fr.

Une première allocation de 50,000 fr. a déjà été accordée sur l'exercice 1885.

Nous recommandons l'excellente Huile d'olive surfine vendue à l'ÉPICERIE CEN-TRALE. — Cette huile, achetée directement à un producteur de Nice, est garantie pure. et exempte de mélanges d'huiles exotiques. - Elle est vendue 1 fr. 20 c. le 1/2 kil. et 1 fr. 15 c. par 5 kil. Prix spéciaux pour quantités plus importantes. Ne pas confondre cette huile avec celles vendues par les maisons de Salon.

Un spirituel écrivain a dit que l'amitié est un parapluie qui se retourne des qu'il fait mauvais temps. — Cerre définition humoristique ne fait heureusement pas loi ; les lignes suivantes prouvent que l'amitié n'est pas un mythe et qu'elle est encore bonne à quelque chose.

« Tours-sur-Marne, le 8 février 1885. — Je prie M. Hérizog, pharmacien, 28, rue de Grammont, de m'envoyer une boîte de ses excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50. Un ami m'a rendu un véritable service en me faisant prendre vos Pilules Suisses; j'éteis très-constipé, l'appétit me manquait, aujourd'hui je me trouve dejà beaucoup mieux, c'est rourquoi je vous exprime mon entière satisfaction. Je vous autorise à donner à la présente toute la publicité que vous jugerez utile. » MILLIAT, fabricant de produits chimiques, à Tours-sur-

Marne, par Ay (Marne). »

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR
est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une
saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne
Société royale de Médecine et par un décret de
l'an xiii.— Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules,
Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo,
Goutte, Rhumatisme.— Par ses propriétés apéritives, digestives, d'urétiques et sudorifiques,
il favorise le développement des fonctions de
nutrition, il fortifie l'économie et provoque
l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient
virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR
a l'lodure de Potassium, est le médicament par
excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs,
Gommes, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme,
la Scrofulose et la Tuberculose.— A Paris, ohez
S.FEREE, Pharmacien, 102, Bue Richelieu.

Dans toutes les Pharmacies.—A Paris, chez J.FERRE, Pharmacien, 102, Rue Richelleu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

LES FRÈRES MAIION médecins spéciaux. « obtiennent mille guérisons par an , terme moyen. » - Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche se chaque mois, et il reçoit le même jour les maiades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie Gablin. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, proprietaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIAGE ARABE

Dérrière les négresses, sous les colonnades et à porte des appartements qui ouvrent sur ces gaties, se tenaient les invitées, les amies des futurs tout, dans leurs plus brillants costumes, les unes tutes, les autres debout, appuyées de l'épaule aux to onkettes de marbre ou au cadre intérieur d'une les de cèdre ouvragé, dont les tentures de gaze talent relevées.

Qual charmant coup d'mil, quel harmonieux enles couleurs vives de l'arc-en-ciel se batiant sans se heurter, les plus belles étoffes de ciel, orange, cerise, vert pâle, à ramages for et d'argent, scintillant aux lumières dans les plis des pantalons bouffants, des écharpes léthere se soulevant au moindre souffle, des chemilelles de gaze brodées d'or laissant apercevoir touet les blancheurs, toutes les souplesses de corps hteprochables; et quels flots de bijoux! quels disdimes h: illants !... Que de fleurs en diaments, de Pietreries étincelantes tremblettant dans les che-

veux noirs!... Quels colliers magnifiques couvrant toutes les poitrines! Quels bracelets merveilleur à tous les bras! C'était un éblouissement, et je cherchais vainement quel tableau m'avait jamais représenté plus délicieux ensemble, quel spectacle m'avait montré plus étonnante splendeur et quel conte de fée m'avait raconté plus curieuse merveille. Au-dessus de nos têtes, le long des galeries découpées, d'autres mauresques se penchaient au balcon et envoyaient jusqu'à nous les reflets de leurs étoffes d'or et d'argent avec les éclairs de leurs diadèmes précieux.

Derrière elles, des jeunes filles se promenaient dans leur costume de simple percale blanche, balançant leurs petites toques couvertes de séquins; de gais enfants couraient d'un groupe à l'autre, faisant flotter leurs pantalons bouffants et leurs vestes de couleurs voyantes.

Ce n'étaient partout que bizarres et harmonieur contrastes, que lumières et couleurs, qu'aspects séduisants et coquets, et pendant que Cara et moi contemplions ce tableau avec un ébahissement sans pareil, les tambourins s'agitaient toujours avec fièvre, les guitares gémissaient sous les doigts des négresses en accompagnant leurs chants, la petite danseuse continuait à fretiller des hanches et, sous les galeries, passait un vague parfum de jasmin et d'oranger, avec un murmure de vois semblable à un frais gazouillis d'oiseaux, marqué par le bruit ca-

deuce des bijoux se heurtant sur les souliers bro-

Après un long moment consacré à notre admiration muette, nous commençames à circuler su milieu de cette réunion charmante. Les mauresques sont accueillantes, elles vous tendent facilement la main en vous souhaitant, dans leur langage chantant et gracieux, une bienvenue charmante. Elles nous firent visiter les appartements.

Autour de chacune des chambres étaient rangés, sur les tapis, de longs coussins de soie et d'or. Auprès d'eux, de ravissants coffrets de nacre ou de bois peint, couverts de ramages de fleurs et de feuillages, renfermaient les costumes et les bijoux de rechange de ces dames pour toute la durée des fêles.

Quelques-unes, attardées dans leur toilette, étaient encore accroupies près d'eux en face de charmants petits miroirs. A moitié vêtues, la gorge et les bras nus, elles recevaient des mains de leurs suivantes, négresses, des colliers et des parures dont elles inondaient leurs cheveur. D'autres veillaient sur le sommeil de petits enfants dont les têtes ébouriffées et charmantes reposaient sur leurs genoux; d'autres enfin dormaient sur les coussins, gardant dans leurs poses abandonnées et immobiles quelque chose de majestueux et de plus gracieux encore que la vie.

Dans une autre salle, les mauresques soupaient,

formant de petits groupes bariolés autour de ces jolies tables nacre et écaille qui ressemblent à des tabourets. Des négresses leur servaient de la viande froide dans des plats dorés et du café dans de ravissantes petites tasses de Chine enfermées ellesmêmes dans des espèces de petits coquetiers en filigramme d'argent.

Quant aux rafraschissements, ils étaient d'une grande simplicité et circulaient sous la forme d'eau fraîche dans de grands pots en faïence qui, passant de main en main, semblaient porter les délices sur toutes les lèvres.

Quoique l'usage s'y opposât, on nous mena voir la mariée que ses plus proches parents étaient occupés à habiller dans une pièce coupée en plusieurs rangs de tenture afin d'éviter tout regard indiscret. Elle était assise à la turque sur une sorte de lit, et de droite, de gauche, devant, derrière, les jeunes femmes lui essayaient ses diadèmes, ses colliers, ses parures. Son visage était charmant, ses joues et son front étaient comme nacrés, mais ses lèvres roses étaient sans sourire et sans vie, landis que de longs cils impitoyablement baissés sur de beaux yeur noirs, que nous ne verrons que dans trois jours, nous prouvèrent que les mauresques savent, lorsque l'usage le veut, n'être ni curieuses ui

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE POMMEAU, FILS.

Par jugement en date du 10 mars 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat consenti su profit du sieur Pomeau, Eugène, fils, fabricant d'engrais à Doué. (686)

Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GARNIER, DENIS.

Par jugement en date du 10 sont 1885, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Garnier, Denis, entrepreneur de tra-vaux publics à Saint-Georges-Châte-

Le Greffier du Tribunal, (687)

GAUTIER.

Etude de Me PINAULT, notaire alatmen & Saumur.

A CEDER

DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Fonds de commerce d'Épicerie EN GROS

Exploité à Saumur depuis de lon-gues années et très-bien achalandé. Pacilités de paiement.

S'adresser à Me PINAULT, notaire.

Etude de Me AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

A CÉDER DE SUITE

FONDS DE CHAPELLERIE

Et Articles militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, nº 3.

S'adresser à M. Bonneau, syndic de faitlites, rue d'Alsace, à Saumur, ou A Me AUBOYER.

Etude de M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

VENDRE

PROPRIETE

D'un seul tenant,

Entourée de chemins, propre à faire un vignoble, contenant 4 hectares 9 ares environ. Maison d'habitation et servitudes. Située près la ville de Bourgueil.

S'adresser à M. FLEURIAU. (669)

Ligne d'Orléans

Etudes de Me COQUEBERT DE NEU-VILLE, avoué, docteur en droit, et de M. PINAULT, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

En l'étude et par le ministère de Mo PINAULT, notaire à Saumur, y de-meurant rue Beaurepaire, le vendredi 21 août 1885, à une heure de relevée, de:

1º LA PERRIÈRE, vaste immeuble, sis commune de Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire), au centre d'un riche vignoble et à proximité d'une gare de chemin de fer, et parfaitement aménagé pour le commerce des vins.

Ledit immeuble comprend: belle maison d'habitation fraîchement restaurée, grands magasins, bureaux, servitudes, cour, écuries, vastes caves, jardin anglais et jardin potager. Le tout d'une contenance de 40

ares 10 centisres. Mise à prix, dix-huit mille francs,

2º UNE MAISON, sise ville de Saumur, rue de Bordeaux, nº 39, comprenant deux étages, jardin, remise, écories, louée présentement 1,800 fr. Mise a prix, vingt mille francs, ci..... 20.000

3º UN CLOS DE VIGNÉ, d'une contenance de 27 ares 50 centiares, sis dite commune de Saint-Cyr-en-Bourg, près la Perrière.

Mise a prix, seize cents francs, ci..... 1.600

40 UNE PORTION DE JARDIN ET DE QUETIER, sis à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Mise a prix, deux mille francs, ci..... 2.000

Ces immembles dépendent de la faillite du sieur Alfred Rousteaux.

Pour tous renseignements, s'adresser à : 1° M° Coquebert de Neuville, avoué à Saumur, rue du Temple, nº 11; 2º à Me Pinault, notaire à Saumur, rue Beaurepaire; 3° à M. L. BONNEAU, rue d'Alsace et M. L. PROUST, rue Dacier, syndics de la faillite Rousteaux.

IL OF THE RE

PRÉSENTEMENT

Rue de la Petite-Bilange,

APPARTEMENT comprenant : cuisine, selle à manger, deux chembres à coucher et cabinet, cave et remise. S'adresser rue de la Petite Bilange, 24. (554)

A LOUER ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

ÉTUDE DE LA RELIGION

NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

EVANGĒLISTES QUATRE

Par M. l'abbé MÉRIT

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et chez tous les libraires.

Bains de mer

Plage de St-Gillles-Croix-de-Vie (Vendée) Billets d'aller et retour de 15 et 30 jours avec 40 et 49 0/0 de réduction,

ALOUER Deux Châlets

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. Bodin-CHIVERT, à Thouars.

ALOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalits ou par parties,

MAISON Située rue du Port-Cigongne

et rue des Capucins, Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affruite, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à Mme veuve Goubent, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER DE SUITE

REA GASIN Grand'Rue, no 1, maison Lardé.

A VENDRE OU A LOUER En totalité ou par parties

UM JARDIN

Situé près le pensionnat de la Retraite. S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

A VENDRE

UNIE CAVE

Propre au commerce des vins. Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

CANOT à Vendre

S'adresser aux Bains civils.

DUPAYS - REMOND, ferblantier-lampiste, a l'honneur d'informer sa chentele que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses Magasins et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29.

On trouvera désormais chez loi un essortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, sospensions, couverts de métal, seaux hygieniques, etc., etc. (642)

CABINET D'AFFAIRES DE

M. G. DOUSSAIN

Syndic de faillites,

10, rue des Basses-Perrières, SAUMUR.

L'quidations amiables et judiciaires. Arbitrages et expertises compta-

Recouvrements et renseignements,

Consultations absolument gratuites.

GIDRES Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU previent sa nombreuse cheutèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçu jusqu'à ce jour, qui se conserverent pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et peut fût. - Vins blancs et rouges du pays. - Rue Nationale, 18.

L'ÉTAT

LARMER TERRITORIALE

Journal hebdomadaire Paraissant le Samedi 12, rue Grange-Batelière, Paris

ABONNEMENTS : Six mois.

Un an. On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

Offres et Demandes

UN JEUNE HOMME, bon organists possédant d'excellentes références religieuses et artistiques, aurait désire une place d'organiste dans une paroisse de Saumur ou des environ S'adresser à M. Poner, houlde la

ON DEMANDE à l'Usine hydraslique de Saumur :

Paix, Saumur.

1º Pour le service des bureau, un jeune homme ayant un bonne écriture ; 2º Pour le service de la Ville, sa

jeune garçon désirant apprende le metier de plombier et gagner de suite.

Inutile de se présenter sans de bonnes références. (682)

ON DEMANDE un employé a un apprenti pour MM. Batrar d PINET, rue de la Comédie.

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à res avec les Sels extraits des Eaux, lilles sont per extres contre les digestions difficiles. SELS de VICHY pour SAINS. — Un Roules pour un Bain. SUGRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digent. Feur évier les contréjacons, emper se les Les produits les marques de

Dapôt chez tous les marchands d'Ent minérales, droguistes et pharmaciens.

Saumur, imp. P. GODET.

Vanille

Thés

CHOCOLAT

Qualité supérieure

GUERIN-BOUTRON

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THES NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 5 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVE, confiseur, ALLORY, GABREAU-RATOUS Mollay fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT 1885.

Valeurs au comptant Cloture précte cours.	Valeurs au comptant Ciotur préci- Cours.	Valeurs au comptant Clotur précte cours.	Valeurs au comptant Clotur précét cours
3 %	Est	OBLIGATIONS. Ville de Paris, oblig. 1855-1860 - 1865, 4 °/o 520 a 520 n n n n n n n n n n n n n n n n n n n	Gaz parisien 511 s Est 370 75 Midi 378 75 Nord 388 n Orléans 381 s Ouest 379 e Paris-Lyon-Méditerranée 382 50 Paris-Bourbonnais 378 n Canal de Suez 576 50

CHEMINS DE FER GARES DE SAUMUR

LIGNE

BÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière) 9 — 13 — matin, omnibus-mixte. 1 — 25 — soir, 2 — 32 — express. 7 — 15 — omnibus. 10 — 36 — (s'arrête à Angers).	Saumur 6 05 7 24 8 40 1 15 3 50 7 45 Montreuil. 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30 11 10 Chacé 6 15 7 32 8 56 1 24 4 02 7 55 Brézé 7 04 10 10 2 08 5 20 8 46 3 4 5 8 5 1 12 48 4 4 4 4 Bourgueil. 8 17 12 09 6 10 12 12 13 14 15 15 16 15 16 15 16 15 16 15 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 2 heures 26 minutes du matin. direct-mixte. 3 — 21 — omnibus. 9 — 37 — express. 12 — 48 — soir, omnibus-mixte. 4 — 44 — — omnibus (s'ar. à Tours) 10 — 24 — express-poste. Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.	SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR Mixte Omni. Omni. Mixte Mixte Omni. Soir. Soir.

DE